L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Evolution de l'attestation de vaccination certifiée

Madame, Monsieur,
Chère consœur, cher confrère,

Après chaque injection de vaccins contre le Covid-19, vous remettez à la personne vaccinée :
- la synthèse de sa vaccination, qui signée, constitue le certificat médical relatif à cette vaccination
- et, depuis le 3 mai, son attestation de vaccination certifiée, contenant un QR code, et à vocation administrative.

Pour rappel : ces deux documents, imprimés à partir de vaccin covid, doivent être remis au moment de la vaccination.

Dans le cadre de l'harmonisation européenne du Pass sanitaire, l'attestation de vaccination certifiée évolue à partir du 25 juin 2021 : elle passe au format européen et devient bilingue (français/anglais).

Vous avez des questions sur l'attestation de vaccination : retrouvez les réponses et toutes les informations utiles sur ameli.fr.

Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement face à cette épidémie.

Dr Dominique Martin
Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie